



Breitenbach
nature vive !

Lettre d'info communale

4^e trimestre 2025

Dossier

Forêt communale



www.breitenbach.fr



Sommaire

Comptes rendus des réunions
du conseil municipal p.3

DOSSIER FORÊT COMMUNALE

L'aménagement forestier :
un document cadre de la
gestion en forêt communale p.4

Impact du changement
climatique p.6

Stratégies d'adaptation p.9

Impacts de la faune sauvage
sur la régénération p.11

Régénérer dans
un contexte de déséquilibre
sylvo-cynégétique p.14

Le projet TVB concerne
aussi la forêt ! p.15

Chauves-souris forestières p.17

La CeA à Breitenbach p.19

Noëlies 2025 p.20

Crèche 2025 p.21

Don du sang p.22

Chapelle Notre Dame
des 7 douleurs p.22

État civil p.23

Agenda p.24

Édito



Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

De tous les enjeux à venir, celui de
la forêt communale est un des plus
importants.

Avec près de 760 ha aujourd'hui,
notre forêt est à la fois essentielle
et fragile.

Essentielle car ses fonctions économique, écologique et
de loisir sont indissociables d'une certaine indépendance
et richesse de notre village. Les ressources annuelles
liées aux ventes de bois et à la chasse, la qualité de
l'eau de nos sources, la variété de notre faune et flore,
les paysages et sentiers de randonnée sont autant
de richesses qui nous viennent des siècles passés, de
l'héritage de nos anciens et que nous voulons conforter
et renforcer.

Fragile aussi car aujourd'hui, notre forêt souffre, elle
dépérit et elle a du mal à se renouveler. Avec l'ONF
et tous les partenaires, nous essayons de trouver les
meilleures solutions pour la préserver, en la diversifiant,
en multipliant les zones de non-intervention pour laisser
la nature agir en toute liberté, en travaillant à un nouveau
plan de gestion qui prenne en compte l'innovation et le
bon sens.

Ce bulletin est principalement consacré à la forêt,
avec les réflexions et les plans d'actions que nous
tâchons, ONF et commune, de construire ensemble
et de mettre en œuvre au regard des expériences
et des connaissances les plus récentes. Pour certains
lecteurs, les articles pourront être un peu techniques,
pour d'autres ils susciteront l'envie d'aller plus loin dans
l'accompagnement de cette mission des temps actuels.

En vous souhaitons bonne lecture, nous remercions
celles et ceux qui ont participé en 2025 à des opérations
citoyennes de plantation et de protection et vous invitons
à l'avenir, pour le bien de ce patrimoine commun, à
contribuer à sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Pascal DILLENSEGER
1^{er} adjoint, en charge de la forêt.

À l'occasion de cette fin d'année, les adjoints,
les conseillers municipaux et le personnel communal
se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes
et une belle année 2026.

Jean-Pierre PIELA

Directeur de publication : Jean-Pierre PIELA
Comité de rédaction : Commission Communication
Mise en page : www.atelierc.com
Impression : Les Bateliers Imprimeurs
1 Rue de l'Uranium, 67800 Bischheim, France
Photos : D.R., Olivier Seyller, Jean-Pierre Piela,
Charles Fahrlaender
Photo de couverture : Commune de Breitenbach
Date de parution : Décembre 2025
Dépôt légal : 4^e trimestre 2025

COORDONNÉES DE LA MAIRIE :

4 place de l'église 67220 Breitenbach
Tél. 03 88 58 21 10 - Fax. 03 88 57 19 85
mairie@breitenbach.fr
www.breitenbach.fr



Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Les comptes rendus complets figurent sur le site internet de la Commune et sont consultables en mairie.

25 janvier 2025

Le Conseil Municipal approuve :

- Le principe de rénovation de la Chapelle des 9 douleurs.
- Un programme de rénovation de la voirie communale.
- L'analyse de la rénovation des ponts et murs.
- La participation au programme de tri hors foyer proposé par le Smictom.

21 mars 2025

Le Conseil approuve :

- Les comptes administratifs 2024.
- La convention avec le CAUE pour l'accompagnement sur les projets de transition écologique (valorisation des bâtiments, sobriété énergétique).
- La location de deux salles de l'ESC à l'association Grand Vol.
- Le principe d'étude d'un réseau de chaleur.

11 avril 2025

Le Conseil approuve :

- Les budgets 2025.
- L'augmentation de la fiscalité locale de 3%.

06 juin 2025

Le Conseil approuve :

- La soumission de plusieurs parcelles (total de 11,85ha) au Régime Forestier.
- L'acquisition de parcelles forestières (parcelles 27 et 429 situées en section 8) et de la parcelle 176 située en section 5).
- La convention avec l'association Grand Vol pour l'utilisation de salles de l'ESC.
- La participation à l'aménagement d'une voirie communale et du terrain de football.

04 juillet 2025

Le Conseil approuve :

- Le programme pluriannuel de rénovation de voiries pour un coût de 353000 €HT en sollicitant le fonds communal d'Alsace de la CeA à hauteur de 91000 €.

19 septembre 2025

Le Conseil approuve :

- L'analyse financière de la commune.
- L'acquisition de terrains (section 8, parcelle 305).
- La convention avec M. Eric Charton pour un accompagnement de trois mois à hauteur de 8500 €.

07 novembre 2025

Le Conseil approuve :

- La réalisation de deux emprunts de 160000 € (financement des travaux de voirie) et de 120000 € (achat de terrain près de l'aire de jeux).
- Le classement en sénescence de plusieurs îlots forestiers avec sollicitation du programme LIFE Biodiv'Est auprès de la Région à hauteur de 64000 €.
- La présentation du rendu intermédiaire de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur concernant les bâtiments de la mairie, de l'ancienne école et de Domial.

18 décembre 2025

Le Conseil approuve :

- Les tarifs 2026
- Le prolongement de la convention avec M. Charton
- Une convention avec Grant Thornton pour une analyse financière prospective
- L'État Prévisionnel des Coupes et les Travaux Forestiers 2026.

DOSSIER

FORÊT COMMUNALE

- Étienne LEY, ingénieur, responsable de l'Unité Technique Val de Villé
- Olivier SEYLLER, agent forestier

L'aménagement forestier : un document cadre de la gestion en forêt communale

La gestion durable d'une forêt se doit d'être compatible avec le lent accroissement des arbres. Des chênes de l'époque napoléonienne sont encore récoltés aujourd'hui, démontrant la nécessité d'avoir une vision portant sur le long terme.

Cette vision est traduite à l'échelle de chaque forêt par un document de gestion spécifique, valable sur une période de 20 ans. Ce document de gestion, ou d'aménagement, décrit précisément le milieu forestier et traduit les orientations de gestion prises par le propriétaire dans un plan d'action précis.

Ce document d'aménagement ne se limite pas uniquement à l'aspect économique, mais aborde également les aspects écologiques et sociaux. Les zones spécifiques sont ainsi délimitées clairement et les actions en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public sont clairement listées.

Les principes de l'aménagement

Sur le plan économique, l'aménagement cadre l'exploitation des parcelles en 3 axes :

- Respecter l'accroissement naturel des forêts. Le passage en coupe dans chaque parcelle est listé et prélève l'accroissement naturel depuis la précédente exploitation
- Régénérer les peuplements progressivement récoltés. En offrant les conditions d'installation et d'épanouissement des jeunes arbres. Cela passe par la régénération naturelle, ou par la plantation lorsque la régénération naturelle fait défaut (déséquilibre faune/flore, dépérissement massif, régénération peu satisfaisante)
- Définir les travaux à réaliser. En maintenant une infrastructure permettant d'accéder aux bois, en

investissant pour la régénération (protections, plantations entre autres), en améliorant les futurs peuplements exploités, etc.

Une projection financière est réalisée à l'issue du document de gestion, sur la base des coupes et travaux planifiés.

Sur le plan écologique, l'aménagement définit les zones en libre évolution, rappelle les bonnes pratiques de gestion à appliquer dans les peuplements exploités (respect des sols, conservation d'arbres à haute valeur environnementale, parcelles classées en vieillissement, etc.)

Sur le plan social, l'aménagement cible les points d'intérêt en forêt (historique, culturel, loisir, etc.) et propose des actions qui permettent de valoriser ces points d'intérêt.





Focus sur Breitenbach : le rétroplanning

L'aménagement de la forêt communale de Breitenbach court sur la période 2008-2027. L'ONF, gestionnaire forestier en forêt publique, s'emploie actuellement à rédiger le futur document de gestion pour la période 2028-2047.

En l'espace de 20 ans, les méthodes de rédaction du document de gestion ont changé.

L'inventaire des peuplements était fait sur la base d'un inventaire terrain systématique (1 point d'inventaire par ha). Cet inventaire servait ensuite à décrire les caractéristiques des unités de gestion (moyenne à la surface) définies par l'ONF d'après les volontés de la commune. Chaque unité de gestion se voyait alors décliner un programme de coupe et de travaux.

En 2025, les inventaires se basent sur la modélisation des caractéristiques des peuplements forestiers à partir des données LIDAR* acquises en 2021 par l'IGN. Cette phase d'inventaire est centrale dans le processus d'aménagement puisqu'elle permet de connaître le capital forestier présent. Les techniciens ONF confirment pendant une campagne de relevés terrain les caractéristiques des peuplements modélisés depuis les données LIDAR*, ou les corrigent lorsque des écarts sont observés. Sur la base de ces inventaires des peuplements, l'ONF regroupe les peuplements similaires en unité de gestion dans lesquelles les interventions préconisées seront similaires (type de coupe, types de travaux, etc.).

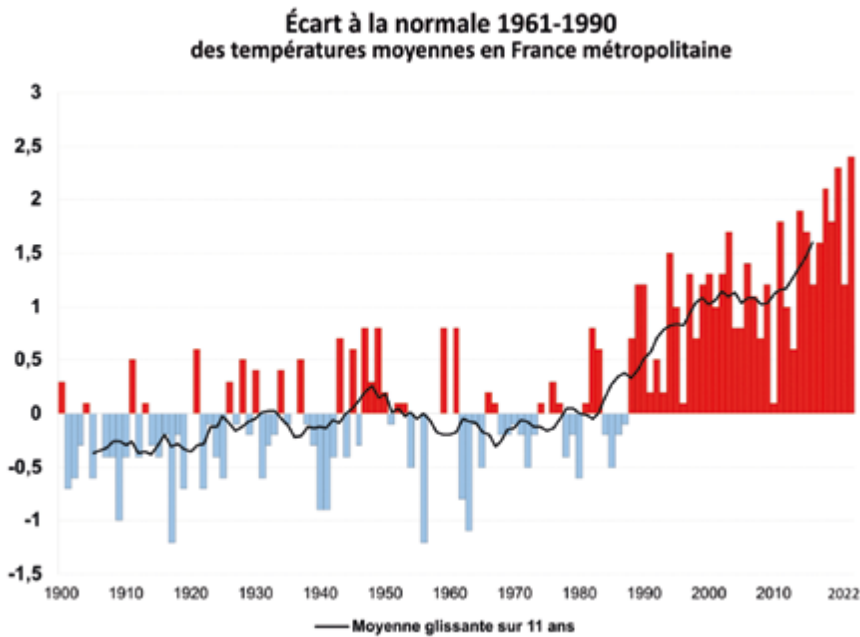
La rédaction du document de gestion s'étale alors sur 4 années. Sur Breitenbach, cela se traduit de la manière suivante :

- 2024 : Information de la commune sur l'entrée en rédaction du document de gestion, puis étude foncière (vérification de l'intégrité des limites et mise à jour des parcelles à soumettre au régime forestier).
- 2025 : phase d'inventaire
- 2026 : phase de rédaction.
 - Rencontre avec la commune pour faire le point sur les orientations de gestion à traduire dans le document de gestion.
 - Découpage des unités de gestion conformément aux orientations de gestion données par le propriétaire
 - Définition du programme de coupe et de travaux à l'échelle de chaque unité de gestion
 - Réalisation d'un Bilan prévisionnel
- 2027 : Présentation de l'aménagement rédigé à la commune. Approbation par celle-ci du document présenté et envoi à la DRAAF pour prise de l'arrêté
- 2028 : entrée en vigueur du document d'aménagement.

* Le LIDAR est une technique qui consiste à envoyer depuis un avion des impulsions laser vers le sol et à mesurer le temps que met leur écho à revenir, afin de reconstituer avec grande précision la topographie et la structure de la végétation.

L'impact du changement climatique

Les nombreux rapports du GIEC nous alertent depuis 30 ans sur les conséquences fortes du changement climatique sur notre environnement. En France le changement est déjà présent, avec des températures qui se réchauffent progressivement depuis la fin du XX^e siècle et la tendance continue de s'accroître.

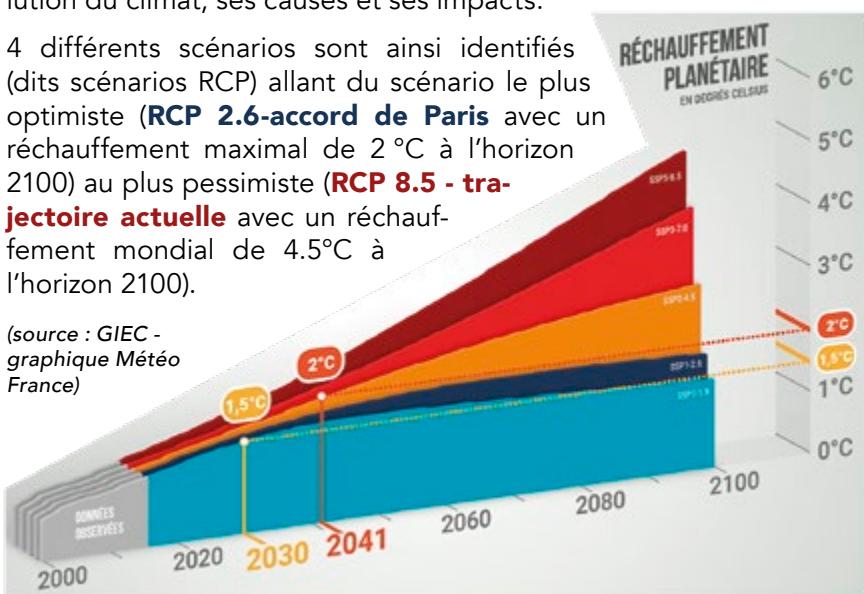


(source : Météo France)

Le **GIEC** évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts.

4 différents scénarios sont ainsi identifiés (dits scénarios RCP) allant du scénario le plus optimiste (**RCP 2.6-accord de Paris** avec un réchauffement maximal de 2 °C à l'horizon 2100) au plus pessimiste (**RCP 8.5 - trajectoire actuelle** avec un réchauffement mondial de 4.5°C à l'horizon 2100).

(source : GIEC - graphique Météo France)



Les principaux impacts

Depuis bientôt une dizaine d'années, les effets du changement climatique se font fortement ressentir en forêt communale de Breitenbach.

Sont principalement impactés :

- **L'épicéa** : les scolytes sont des coléoptères qui colonisent par vols de plusieurs milliers d'individus les épicéas, en y creusant des galeries entre le bois et l'écorce pour y pondre leurs œufs. Ces galeries empêchent la circulation de la sève entre les racines et les aiguilles, conduisant à la mort des arbres touchés.



Anciens épicéas scolytés.

En situation normale, un épicéa lutte naturellement contre cet insecte en l'engluant dans la résine. Mais affaibli par les sécheresses répétitives et face à l'énorme population de scolytes, il se voit depuis quelques années dépérir en l'espace de quelques jours.

Sur Breitenbach, ce phénomène est très observé dans les anciennes plantations monospécifiques d'épicéas plantées il y a plusieurs dizaines d'années, avec d'importantes superficies touchées en plein.

Vue aérienne d'une vingtaine d'ha- parcelle 10 et 11 de la FC de Breitenbach, entre 2016 et 2025 - progression des trouées scolyte.



• **Le hêtre et le sapin** : en cas de fortes sécheresses, la disponibilité en eau à proximité des racines baisse fortement, tandis que les feuilles continuent de consommer de l'eau pour assurer la photosynthèse. Lorsque la capacité à capter l'eau au niveau des racines est inférieure au besoin en eau pour la photosynthèse, se créent de petites cavités d'air dans les vaisseaux conducteurs de sève. La tension dans la colonne d'eau est alors trop grande, et la colonne d'eau se rompt. Les feuilles branches situées au-dessus des bulles d'air meurent, les autres survivent. Si la bulle d'air apparaît relativement bas, l'arbre meurt en entier.

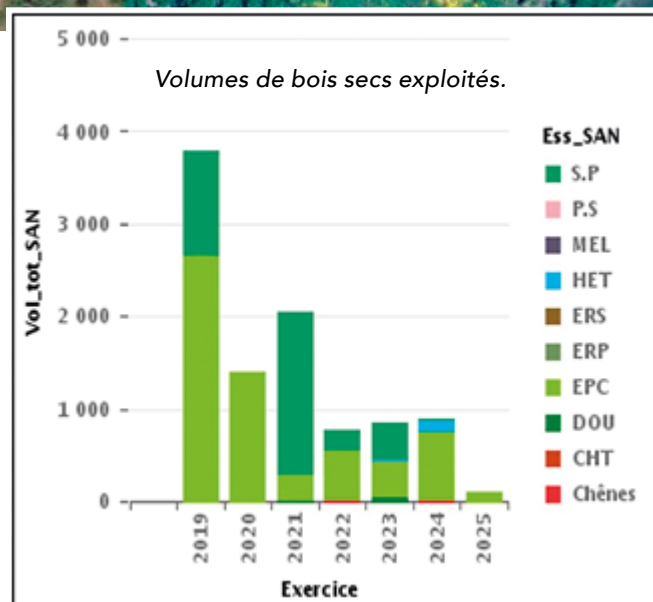


Exemple de dépérissement massif de sapin.

• **Le frêne** : la chalarose est causée par un champignon qui provoque le dessèchement progressif des rameaux et la nécrose du bois. Cela empêche la sève de circuler correctement, et provoque la mort de l'arbre ou sa chute lorsque la nécrose impacte les racines.

Les conséquences économiques

Elles se traduisent principalement par la perte de valeur d'avenir et la dépréciation des bois: avec un accroissement estimé à 3 800 m³/an sur 760 ha de forêt communale, Breitenbach a une forêt qui souffre particulièrement des conséquences du changement climatique avec notamment de très violentes crises scolytes successives.



On distingue alors deux cas de figure :

- Lorsque le dépérissement impacte la totalité du peuplement (cas des pessières pures), la surface devient improductive et nécessite d'être régénérée comme le prévoient les documents d'aménagement
- Lorsque le dépérissement ne concerne qu'une partie du peuplement, la productivité du peuplement est impactée sur le moyen terme. Le propriétaire doit prévoir des baisses des revenus forestiers sur cette parcelle pour les années à venir.

Dans ce dernier cas, le dépérissement touche aléatoirement les arbres à haut rendement économique et les arbres à faible rendement économique. Dans une gestion forestière courante, les forestiers optimisent le rendement économique des peuplements qu'ils exploitent en retirant les arbres les moins productifs au profit des arbres d'avenir.

Le dépérissement impactant aléatoirement les tiges nettes à haut et faible rendement économique, les plus belles tiges jusque-là soigneusement préservées meurent avant qu'elles ne puissent exprimer leur plein potentiel économique. **À Breitenbach, où le dépérissement impacte pour l'instant majoritairement les peuplements résineux, le dépérissement actuel impactera les recettes forestières pendant au moins un siècle encore (temps de passage pour un épicéa du stade « perche » au stade où il est récolté).**



*Culée d'un hêtre dépérissant abattu.
Source ONF*

Face au dépérissement, l'ONF s'efforce de récolter les arbres dès lors qu'ils présentent des signes de dépérissement. La réactivité à la détection des arbres condamnés et à leur exploitation est primordiale pour limiter la perte économique pour la commune : un hêtre/épicéa/sapin jusqu'alors sciable ne

pourrait plus qu'être valorisé en bois de chauffage ou d'industrie. Sans aborder plus spécifiquement la perte de valeur d'avenir, un retard à l'exploitation divise à minima par 2 le bilan net d'exploitation des bois dépérissants récoltés.

Lorsque le dépérissement est conséquent, les trouées créées doivent être renouvelées pour être en conformité avec le document de gestion. Dans le cas

où l'on est obligé de recourir à la plantation en raison d'une présence insuffisante de semenciers, le renouvellement peut coûter jusqu'à 15 000 € par hectare dans le cas le plus défavorable. Pour de tels montants, la récolte des arbres dépérissants ne permet souvent pas de couvrir le coût du renouvellement.

Les conséquences écologiques : la modification des écosystèmes

La gestion forestière pratiquée par l'ONF vise à capter la lumière au profit des peuplements forestiers en place. En cela, la lumière est majoritairement captée par la strate arborée.

Le dépérissement forestier change drastiquement nos paysages dans la mesure où il crée aléatoirement des ouvertures dans nos forêts jusqu'alors plutôt denses. Cela favorise l'apparition de nouveaux écosystèmes au détriment des écosystèmes de forêts fermées.

Des ronciers apparaissent, les plantes de la strate herbacée en profitent. Des espaces de chasse apparaissent pour les chauves-souris, l'alimentation est plus abondante au sol pour le gibier, etc.

Au niveau des impacts écologiques, on peut constater :

- La diminution de la richesse des sols forestiers
- La disparition du couvert forestier modifie profondément les sols par différents facteurs :
- L'apport en matière organique est réduit (feuilles, bois, etc.)

- Le sol est davantage soumis à la battance et l'érosion augmente

- Les sols se réchauffent et s'assèchent plus facilement : l'activité microbienne et la disponibilité en nutriments sont impactées ce qui réduit à moyen/long terme la fertilité du sol.

La prise de retard dans l'amélioration des peuplements

Certaines essences supportent mieux la concurrence entre les houppiers que d'autres. Ainsi pour exemple, un chêne sera systématiquement menacé par un hêtre trop proche. L'opération de martelage vise à prélever certains arbres au profit d'autres pour orienter la composition future des peuplements. L'objectif est économique mais également écologique. On favorise certains arbres plus intéressants écologiquement (ex : chêne VS épicéa), et on augmente la résistance/résilience des peuplements face au réchauffement climatique (diversification des essences, irrégularisation, etc.)

Stratégies d'adaptation

Face au dépérissement constaté, l'ONF a dû développer des réponses aux effets du changement climatique. Ces réponses peuvent être développées selon 2 axes :

- la gestion des peuplements en place,
- le renouvellement des peuplements (dépérissants ou arrivés à leur pleine maturité).

La diversification des essences

Les essences ont des capacités de résistance à la sécheresse qui diffèrent. Ainsi, le chêne, le châtaignier et le tilleul sont réputés plus résistants au changement climatique que l'épicéa, le sapin ou le hêtre.

Le martelage est une opération réalisée en équipe qui consiste à désigner les arbres d'une parcelle qui seront exploités. Il se base sur des consignes qui découlent d'un diagnostic précis des peuplements parcourus (composition, structure, capital, etc.) et modifie la composition du peuplement.

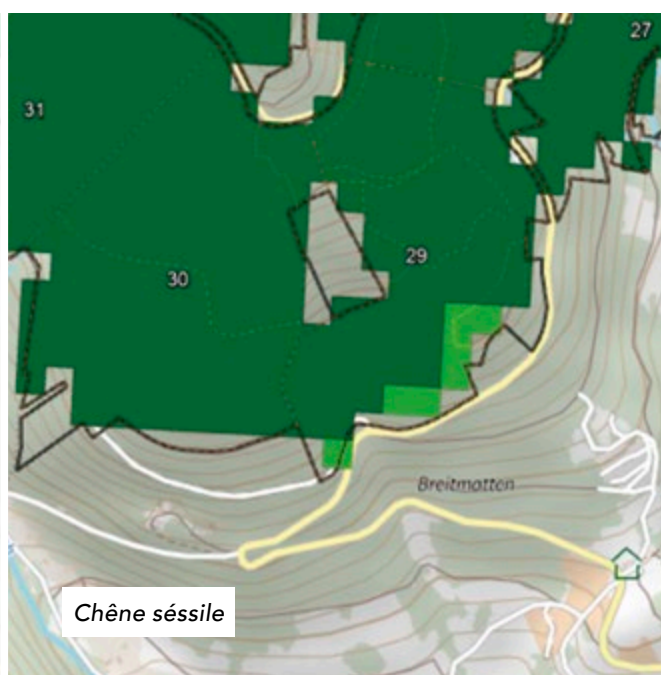
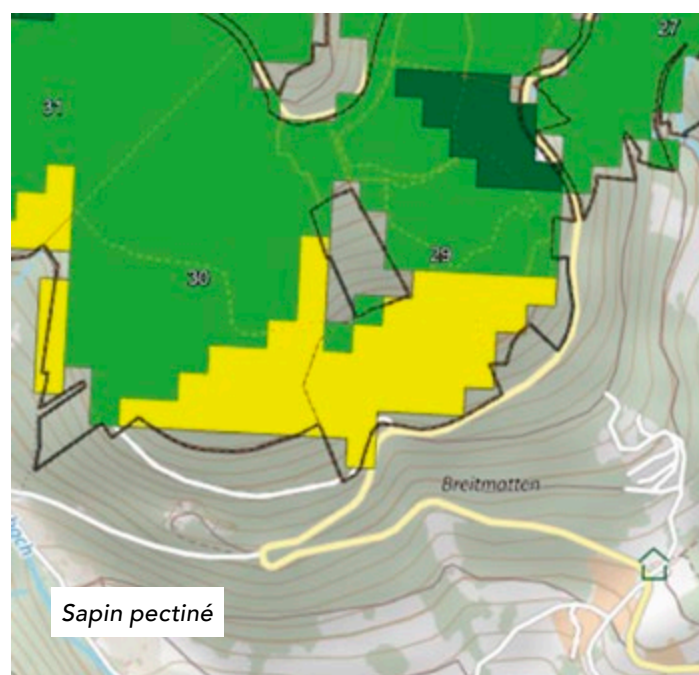
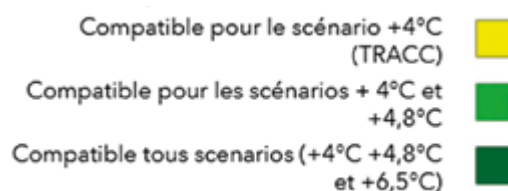
Afin de permettre aux forestiers présents au martelage de favoriser les essences les plus adaptées au changement climatique, l'ONF a développé un modèle (appelé Zoom 50) qui met en lien la sensibilité aux conséquences du changement climatique pour chaque essence présente dans la parcelle. Les seuils de sensibilité sont calés sur les différents scénarios climatiques. La transcription cartographique permet au forestier de connaître localement les essences à privilégier.

Les deux cartes ci-dessous représentent les parcelles 29 et 30 de la forêt communale de Breitmatten, avec la modélisation zoom 50 pour le sapin pectiné et le

chêne. Dans cet exemple, compte tenu de la trajectoire actuelle du réchauffement climatique, dans le cas d'une chênaie-sapinière, le prélèvement à effectuer se portera en priorité sur le sapin pour conserver et augmenter progressivement la part du chêne.

La présence de plusieurs essences d'arbre dans un peuplement permet de conserver un couvert forestier lorsqu'une des essences disparaît à cause du dépérissement. Lors du martelage, les forestiers veillent ainsi à conserver la présence de l'ensemble des essences suffisamment résistantes au changement climatique.

Une essence minoritaire reste très intéressante et est systématiquement conservée pour sa capacité d'ensemencement lorsqu'une autre essence connaît une forte mortalité (exemple du bouleau, de l'érable, etc. qui peuvent semer sur plusieurs centaines de mètres).





Exemple d'un martelage au profit d'un châtaignier. 3 souches d'épicéas au pied du châtaignier témoignent d'anciennes exploitations. Par la suite le houppier du châtaignier s'est bien développé, pérennisant l'arbre et sa capacité à se régénérer.

L'irregularisation des peuplements

Elle consiste à diversifier la taille des arbres présents. Une structure en étage permet d'améliorer le climat interne dans le peuplement (climat plus stable, humide, qui limite les pics de sécheresse du sol) et d'avoir des arbres en relais de production lorsque les conséquences du changement climatique impactent uniquement une certaine catégorie d'arbres

La limitation du capital dans les peuplements

La consommation en eau d'un peuplement est directement liée au capital présent sur la parcelle. Plus le capital est élevé dans une parcelle, plus le peuplement est consommateur d'eau. Les houppiers sont hauts et l'évapotranspiration est forte (évaporation d'eau par les feuilles liée à la photosynthèse). Les pics de sécheresse sont alors plus fréquents et plus intenses.

Inversement, un capital trop faible correspond à une faible densité d'arbres. Le rayonnement solaire au sol est alors intense, et les sols s'assèchent.

Le passage régulier en coupe de chaque parcelle permet de conserver le capital dans la fourchette optimale où l'évapotranspiration est minimale en cas de sécheresse.

Le renouvellement des peuplements

La récolte des arbres à maturité ou la récolte des arbres dépérissants créent des zones ouvertes propices au développement de la régénération. Ces zones doivent être régénérées pour être en conformité avec les documents de gestion et la certification PEFC de gestion durable.

Le choix privilégié consiste à régénérer naturellement ces zones. On profite des semenciers environnants pour obtenir naturellement les semis nécessaires. L'investissement est alors nul, et se borne uniquement à doser le mélange d'essences pour conserver les essences adaptées au réchauffement climatique.

Le second choix repose sur la plantation. On réalise des plantations lorsque la régénération naturelle n'est pas satisfaisante en termes de quantité (peu dense) ou de qualité (essences pas adaptées au réchauffement climatique).

À l'échelle de Breitenbach, suite au dépérissement forestier, ce sont 8.8 ha qui ont été replantés depuis les premiers dépérissements en 2018.

Les surfaces scolytées proches de 1 ha ne présentent souvent pas assez de semenciers à proximité, et la pression du gibier est actuellement trop forte pour permettre de privilégier la régénération naturelle. Les surfaces en question ont donc progressivement été plantées et protégées. Une partie des projets de plantation réalisés et à venir est résumée dans le tableau ci-contre :



Parcelle 3 - plantation mélangée avec protections individuelles (châtaigniers, merisiers, etc).

Plantations récentes ou à venir :

- **Parcelle 29i** : plantation en plein en cèdre de l'atlas, pin sylvestre, et châtaignier en 2023 et regarnis en pin laricio de Corse et chêne pubescent en 2025. Les feuillus ont été protégés en protection individuelle et les résineux en repulsif.

Parcelle	Année plantation	Essences plantées	Protection	Surface
29i	2023	CA, PS, PLC, CHT, CHS	Individuelle	0.7
30r	2023-2024	CA, CHT, ROB	Clôture/ Individuelle	2.0
14b	2024	CHP, CHT, POM, COR	Clôture	0.8
11b	2024	CHS, PLCa	Clôture/ Individuelle	2.6
40b	2026	ERC, CHS, COR, TIL, NOY,	Clôture	0.2
11b	2026	ERC, CHS, COR, TIL, NOY,	Individuelle	0.6
29i	2026	PS, CHS, ERS, TIL	Clôture	1.4
10b	2026	PLC, ERC, ERP, POI	Individuelle	0.7
39b	2027	PS, ERP	Clôture	0.2

Acronymes :

- Ca** : Cèdre de l'Atlas
- PS** : Pin Sylvestre
- PLC** : Pin Laricio de Corse
- CHT** : Châtaigner
- CHS** : Chêne Sessile
- CHP** : Chêne Pubescent
- POM** : Pommier sauvage
- COR** : Cormier
- PLCa** : Pin Laricio de Calabre
- ERC** : Erable Champêtre
- TIL** : Tilleul à grandes ou petites feuilles
- NOY** : Noyer commun
- ERS** : Erable Sycomore
- ERP** : Erable Plane
- POI** : Poirier Sauvage
- ROB** : Robinier

- **Parcelle 14b** : plantation en plein en chêne pubescent, châtaigner, pommier sauvage et cormier en 2024 protégé par une clôture.

- **Parcelle 11b** : plantation en plein en chêne sessile et pin laricio de Calabre en 2024, protégée en grande partie par clôture et en petite partie par répulsif pour les résineux et par protection individuelle pour les feuillus.

- **Parcelle 40b** : plantation en plein protégée par une clôture.

- **Parcelle 11b** : en enrichissement en érable champêtre, chêne sessile, cormier, tilleul à petites feuilles et noyer commun, protégés par des protections individuelles, prévue en début de 2026.

- **Parcelle 29i** : plantation en plein en pin sylvestre, chêne sessile, érable sycomore, tilleul à grandes feuilles, prévue fin 2026 ou début 2027 et protégée par clôture.

- **Parcelle 10b haut et bas** : plantation en plein en pin laricio de Corse, érable champêtre, érable plane, poirier sauvage, prévue fin 2026 ou début 2027, protégée par répulsif pour les résineux et par protections individuelles pour les feuillus.

- **Parcelle 39b** : plantation en plein en pin sylvestre et érable plane prévue en fin 2026 ou début 2027 : protégée à l'aide de clôture.

Les impacts de la faune sauvage sur la régénération

Les grands ongulés qui parcourent nos forêts tirent profit de leur environnement pour se nourrir et pérenniser leur population.

Les trois ongulés présents à Breitenbach (chevreuil, cerf, sanglier) consomment la végétation et les fruits forestiers à disposition. Cela se traduit en forêt par la consommation des bourgeons (abroustissement), et la consommation des faines de hêtre et glands de chêne.

La consommation des fruits forestiers limite l'installation des semis. La consommation du bourgeon terminal (le plus haut) limite l'accroissement en hauteur.

Un abroustissement trop fréquent oriente le devenir de la régénération. Les essences les moins appétentes (hêtre, épicéa) sortent de la dent du gibier, tandis que les essences plus appétentes stagnent au stade semis et sont finalement dominées par les essences moins appétentes qui continuent de grandir. Dans les situations les plus extrêmes, l'abroustissement est généralisé : la forêt ne peut plus être renouvelée naturellement. Sauf plantation, la récolte des arbres mûrs n'est plus un acte de gestion durable.



*Sapin Abrouti. Parcelle 3 FC Breitenbach.
Sans abrouissage, ce même sapin ferait plus de 2m.*



*Hêtre abrouiti à l'aspect buissonnant.
Parcelle 3 FC Breitenbach.*

L'impact de la faune sauvage sur la flore est important en forêt de Breitenbach. Les populations sont historiquement très importantes en raison d'une pression de chasse insuffisante.

La régénération naturelle est très fortement impactée : les essences appétentes sont systématiquement abrouties et les essences moins appétentes sont abrouties par zone, rendant impossible le renouvellement forestier sur ces zones.

Les quelques semis qui parviennent à sortir de la dent du gibier ont souvent un aspect buissonnant (aspect pommier), rendant impossible leur future valorisation en bois d'œuvre.

Afin de quantifier cette problématique, les forestiers estiment l'intensité de l'abrouissage lors du martelage de chaque parcelle parcourue où les conditions de régénération sont présentes.

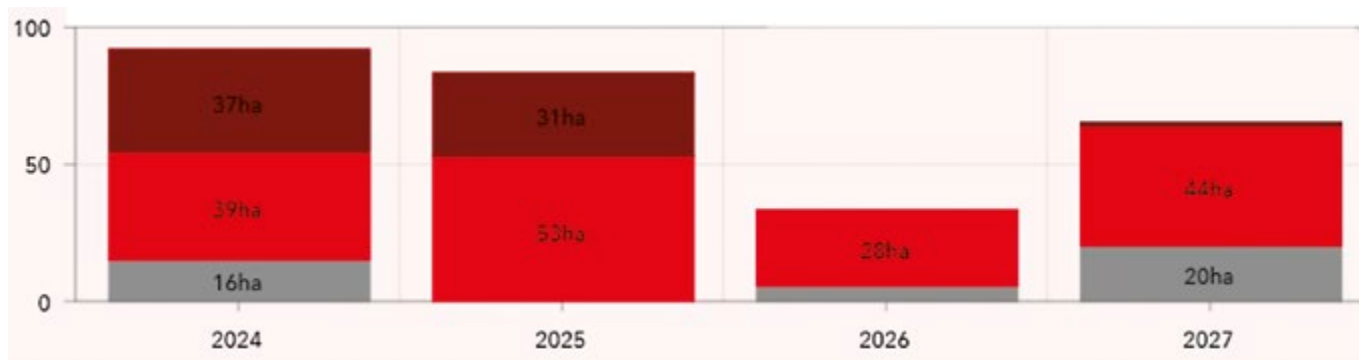
Pour rappel, la sensibilité des différentes essences à l'abrouissage peut être classée de la manière suivante :

- **Essences appétentes :**
chêne, sapin, châtaignier, tilleul
- **Essences peu appétentes**
hêtre, épicéa

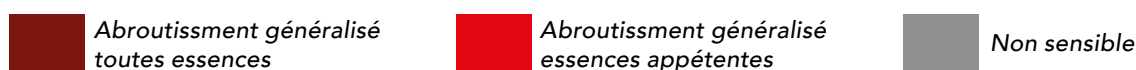
Pour les dernières saisons de martelage, les notations ont été les suivantes pour les coupes prévues entre 2024 et 2027 :

Clôture sous la Bellevue. À l'intérieur (à droite) poussent sorbiers, sapins, chênes, châtaignier, mélèzes, etc. À l'extérieur pousse uniquement le genêt peu sensible à l'abrouissage. La régénération est impossible sans protection. Photo ONF.





Niveaux d'abroustissement sur les surfaces martelées



À Breitenbach les essences présentes les plus résistantes au changement climatique sont également les plus abruties. Le chêne ne se régénère qu'à proximité du village, le châtaignier et l'érable ne sont qu'anecdotiques. Seuls le hêtre et l'épicéa sont régénérés alors que ce sont les essences qui connaissent actuellement les plus fortes mortalités.

Cette situation a des conséquences particulièrement importantes dans les parcelles où du renouvellement est souhaité : les plantations doivent être systématiquement protégées pour éviter que les plants ne soient arrachés ou abrutis.

Les régénérations sont uniquement régénérées en hêtre et épicéa, alors que les documents de gestion prévoient la régénération de ces parcelles en chêne ou sapin.

Clôture en parcelle 11 de la forêt communale de Breitenbach suite à dépérissement. À gauche une partie jusqu'à récemment non-grillagée avec une forte prédominance du genêt. À droite une zone clôturée avec un fourré diversifié naturel. Photo ONF.



L'avenir de ces peuplements dans le climat futur est très incertain.

Une fois sorti de la dent du gibier, un arbre peut encore être frotté par le brocard ou le cerf en signe de territorialisation : c'est le phénomène de frottis. Sur Breitenbach, les frottis concernent principalement les plantations où les jeunes mélèzes et autres plants sont frottés, conduisant parfois à leurs mortalités.

En sortie d'hiver, des écorçages alimentaires peuvent également avoir lieu sur l'écorce non différenciée des jeunes arbres (diamètre sous 25 cm). C'est un apport riche en minéraux pour le cervidé, mais cela altère durablement le bois de la grume de l'arbre. Ce phénomène a fortement impacté Breitenbach il y a plus de dix ans, avec plusieurs dizaines d'hectares qui ont été impactés.

Sans diminution durable des populations d'ongulés, le renouvellement naturel, dense et diversifié des peuplements de Breitenbach ne pourra être assuré.



Écorçage ancien et frottis récents d'épicéas. Les parties abîmées ne sont plus valorisables en sciage. Photo ONF.



Un possible rapide retour à un équilibre sylvocynégétique. FD d'Andlau-Lilsbach entre 2021 et 2025 - À 1 km de la forêt communale de Breitenbach. Photo ONF.

Un retour à l'équilibre doit se faire par la chasse et la réduction des populations présentes. Les différents acteurs en sont conscients et travaillent actuellement ensemble pour identifier les leviers adéquats. L'état de la régénération doit rester au cœur des débats, le forestier informant le chasseur de l'évolution, et

le chasseur adaptant ses prélèvements sur les trois espèces pour atteindre une situation supportable par tous. Ce travail devra se faire en gardant à l'esprit les futures générations à venir, qui profiteront des forêts que nous façonnons aujourd'hui.

Régénérer dans un contexte de déséquilibre sylvo-cynégétique

Un retour à un équilibre entre peuplements forestiers et faune sauvage n'est pas envisageable immédiatement et doit se projeter à moyen terme alors que le besoin de renouvellement forestier est déjà présent.

C'est pourquoi les zones à régénérer sont actuellement systématiquement protégées, seul moyen d'obtenir une régénération diversifiée à l'origine d'une forêt adaptée aux futures conditions climatiques. Ces protections sont pour l'instant uniquement mises sur les zones scolytés. Les parcelles classées en régénération pourront être gérées à moyen terme avec un retour à l'équilibre faune-flore.

Les protections ont un coût qui n'est plus suffisamment couvert par les revenus de la chasse.

La protection la plus efficace est la pose d'une clôture. Elle protège contre l'abrutissement et les frottis et permet également à la régénération naturelle de s'installer et de diversifier la plantation. En moyenne le coût de l'achat et de la pose d'une clôture s'élève à 10000 €/ha en forêt de montagne. Il faut entretenir tous les ans ces clôtures (débroussaillage et réparations). Le coût de l'entretien est difficilement chiffrable car il dépend de l'âge de la clôture et des travaux de réparation à effectuer. Sur dix années, l'entretien peut dans certains cas dépasser le coût de l'installation.

Il est également possible de protéger chaque semis individuellement :

- Par du répulsif appliqué annuellement : la protection par répulsif contre l'abrutissement, si on protège 2000 tiges à l'hectare, est de 2000 €/ha et par an. Cette opération est à renouveler environ trois ans, parfois plus. Si le déséquilibre sylvo-cy-

négétique est trop important cette protection n'est pas efficace. Sans diminution durable des populations d'ongulés, le renouvellement naturel, dense et diversifié des peuplements de Breitenbach ne pourra être assuré.

- Un retour à l'équilibre doit se faire par la chasse et la réduction des populations présentes. Les différents acteurs en sont conscients et travaillent actuellement ensemble pour identifier les leviers adéquats. L'état de la régénération doit rester au cœur des débats, le forestier informant le chasseur de l'évolution, et le chasseur adaptant ses prélèvements sur les trois espèces pour atteindre une situation supportable par tous
- Ce travail devra se faire en gardant à l'esprit les générations futures, qui profiteront des forêts que nous façonnons aujourd'hui.



Les actions Trame verte et Bleue en forêt communale : Le projet TVB concerne aussi la forêt !

Le projet de Trame Verte et Bleue est basé sur une démarche de concertation avec les acteurs locaux et les associations environnementales. Cette trame ne se limite pas à un linéaire, ni à un secteur géographique particulier, mais constitue un large couloir incluant différents paysages et milieux. Les réflexions menées montrent la pertinence d'un axe vallée de Villé - Champ du Feu pour relier ces deux espaces naturels remarquables, avec comme objectifs la qualité environnementale, l'accueil touristique et l'agriculture de montagne.

Les actions commencent obligatoirement par des études, puis suivent des rendez-vous de sensibilisation des différentes parties prenantes, la construction d'un plan de gestion et de suivi, et enfin des travaux. De nombreux écosystèmes sont concernés depuis 2017 dont celui de la forêt.

Toutes ces actions ont été faites en coordination avec l'ONF, car Breitenbach s'engage à partir de 2026 dans son nouvel Aménagement Forestier pour les 20 ans à venir, le précédent ayant été très perturbé par la montée des dérèglements climatiques.

Les actions TVB pour la forêt depuis 2017

Beaucoup d'actions ont été menées, et la forêt a bénéficié de plusieurs interventions avec la création de :



Création de clairière.



- **100 mètres de haie et lisière forestière** sur les espaces communaux (1 200 euros TTC avec un reste à charge de 300 € pour la commune)
- **5 mares forestières** pour renforcer les zones humides et créer des zones refuges pour les amphibiens en forêt (11 900 euros pour un ronc de 3 900 €)
- **9 clairières** pour rediversifier le massif forestier et relier les espaces ouverts de part et d'autre du massif (10 300 euros pour un ronc de 4 000 €)
- **2 coupes des résineux** plantés en bordure de ruisseau pour laisser une végétation spontanée de feuillus reprendre sa place naturelle (1 400 pour un ronc de 600 €)
- **plus de 50 arbres fruitiers** communaux plantés en clairières communales et aux abords des chemins forestiers pour rediversifier la lisière forestière (1 650 euros pour un ronc de 700 €).

Coupe de résineux.

Le projet TVB pour la période 2025 à 2026

Le projet TVB pour 2025-2026 devrait permettre de renforcer la biodiversité de la forêt communale avec la création d'îlots de sénescence et la plantation de 800 arbres d'essences locales de feuillus sur une parcelle forestière. Breitenbach continue son engagement pour :

- **lutter contre le dépérissement de la forêt,**
- **donner un coup de pouce avec des plants** qui font déjà une certaine taille,
- **réduire la masse de résineux du massif** pour diversifier les milieux et permettre à toute la biodiversité de reprendre ses quartiers,
- **lutter contre la propagation des maladies** dans la forêt et réparer les dégâts de ces dernières. Cette plantation sera réalisée dans une ancienne parcelle de résineux qui a été coupée pour éviter la propagation du scolyte.

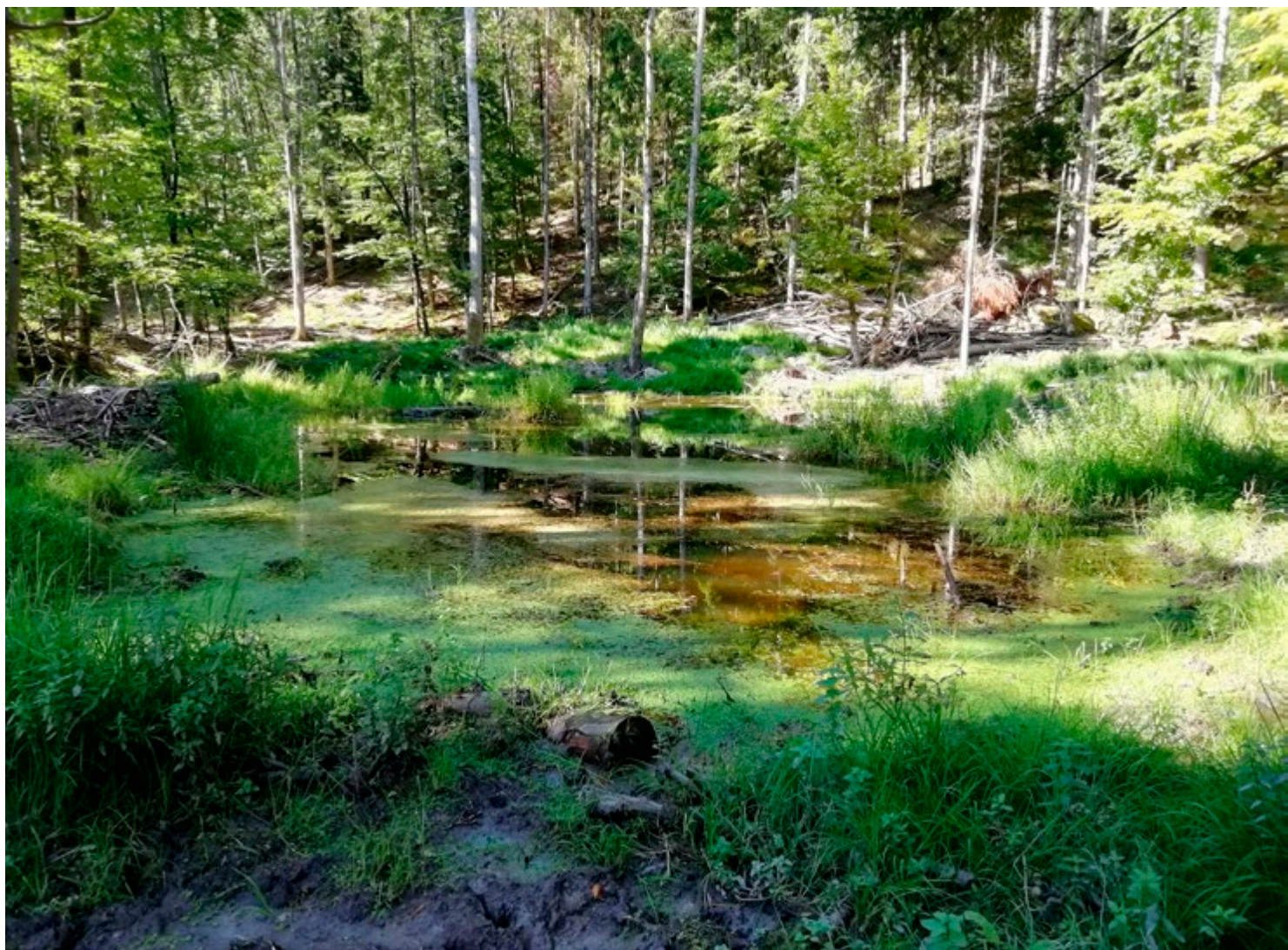
Ce projet de régénérescence forestière va intégrer notamment les notions de corridors et de réservoirs de biodiversité. Ainsi il sera également prévu sur cette parcelle, prélude à d'autres opérations, de mettre en valeur, de restaurer et de renforcer les zones humides avec la création de deux mares forestières afin d'accueillir les amphibiens et de leur offrir

des zones de ponte refuges, et d'enherber une clairière afin que la faune sauvage y trouve repos et de quoi se nourrir.

Le montant prévisionnel du projet est de 15 000 euros, subventionnés à 80 % par la Région Grand Est et l'Agence de Bassin Rhin Meuse. 3 000 euros resteront à charge à la commune.

● Gaëlle IMBERT, Chargée de mission TVB / Éric CHARTON

Création de mares.



Chauves-souris forestières

Objet de nombreuses légendes et superstitions, les chauves-souris, ou chiroptères, souffrent encore d'une réputation qui leur porte souvent préjudice. Bien qu'elles soient totalement inoffensives, beaucoup de personnes les craignent !

Toutes les espèces que l'on retrouve en Alsace sont pourtant insectivores et très utiles pour l'homme : elles peuvent consommer jusqu'à la moitié de leur poids en insectes chaque nuit. Hélas, la plupart des espèces de chauves-souris sont menacées, il est donc plus que nécessaire de les préserver. **Toutes les espèces de chauves-souris ainsi que leurs gîtes sont strictement protégés au niveau national depuis la loi de 1981.**

En fonction des espèces et des saisons, on peut trouver des chauves-souris dans des habitats très variés : cavités naturelles, troncs d'arbres creux, combles et toitures, etc. Animaux grégaires, les chauves-souris vivent en colonies parfois très grandes (plusieurs centaines d'individus sur certains sites de reproduction) et ont une activité principalement nocturne.



© L. THIRIET

Vérification des cavités d'un arbre gîte grâce à un endoscope.

De 2024 à 2025, une étude sur les chauves-souris de la zone Natura 2000 du « Val de Villé et Ried de la Schernetz » (FR4201803) a été menée par le GEPMA, financée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Villé. Cette étude s'est déclinée en deux actions principales : un inventaire des chauves-souris présentes sur la zone

Natura 2000 par la méthode acoustique, et une recherche des gîtes arboricoles de chiroptères par capture temporaire et suivi télémétrique. Si la colonie de Grand Murin de l'église de Breitenbach est déjà bien connue, ce sont les espèces forestières, plus discrètes, qui ont fait l'objet de cette étude.

L'inventaire acoustique des chiroptères est réalisé grâce à la pose d'enregistreurs d'ultrasons dit « passifs », qui vont enregistrer les cris des chauves-souris pendant une ou plusieurs nuits entières. Ces appareils sont posés sur différentes périodes de l'année (printemps, été et automne), afin de balayer l'ensemble de la période d'activité des chauves-souris. Un·e expert·e chiroptérologue analyse ensuite les sons enregistrés pour identifier les espèces présentes sur chaque séquence ! Une liste d'espèces est ainsi obtenue par point d'enregistrement et par nuit, ce qui permet de mesurer la richesse spécifique du point étudié.

À Breitenbach, **13 espèces différentes** ont été contactées par cette méthode, avec plusieurs espèces occupant les milieux forestiers : le Grand Murin, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échanquées, le Murin à moustaches, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Brandt, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, la Noctule commune et Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune.

Une autre espèce du groupe des Pipistrelles, jusqu'à présent absente d'Alsace a également été contactée lors du suivi : le Vespère de Savi. Bien que cette espèce soit répandue dans le sud de la France, son aire de répartition s'étend jusqu'au département du Doubs, et semble remonter progressivement avec le réchauffement climatique.

Les captures temporaires de chauves-souris sont réalisées par un·e expert·e chiroptérologue habilité·e à la capture des chiroptères (une dérogation au titre des espèces protégées est nécessaire pour la manipulation !). Les chauves-souris ciblées dans l'étude sont équipées d'un émetteur radio, qui peut ensuite être suivi à l'aide d'une antenne pour pister le signal jusqu'au gîte de la chauve-souris. Mais toutes les chauves-souris ne sont pas équipées : seules les femelles présentant des indices de reproduction (gestantes, allaitantes ou post-allaitantes) ou les jeunes chauves-souris de l'année sont susceptibles de nous mener à une colonie de reproduction !

Zoom sur le Murin de Bechstein



Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) est une chauve-souris de taille moyenne avec de très grandes oreilles. Son pelage dorsal brun à brun pâle contraste fortement avec son ventre blanc.

C'est une espèce inféodée aux forêts avec une nette prédilection pour les forêts feuillues matures. Elle chasse principalement des lépidoptères essentiellement en canopée en les glanant sur les feuilles.

Le Murin de Bechstein utilise un réseau complexe d'arbres-gîtes (cavités ou autres microhabitats arboricoles) pour établir ses colonies. Les colonies de Murins de Bechstein pratiquent la « fission-fusion », définie par l'évolution de la taille et la composition du groupe social selon le moment ou l'environnement dans lequel les animaux se déplacent : les animaux se regroupent (fusion), par exemple pour dormir ensemble, ou se séparent en sous-groupes (fission). Chez les chauves-souris, ce phénomène se traduit par des changements de gîtes fréquents, et des mouvements dans les groupes formés par les individus. Une même colonie peut donc utiliser jusqu'à plusieurs centaines de gîtes différents pour réaliser l'ensemble de son cycle biologique d'une année à l'autre !

Lors de l'étude de 2025, une femelle de cette espèce a pu être équipée d'un émetteur et a été suivie pendant 15 jours. Pendant ce court temps de suivi, **quatre arbres-gîtes** ont été découverts, avec un maximum de **55 individus** comptés en sortie crépusculaire d'un des arbres-gîtes : une colonie déjà importante pour cette espèce !

Le GEPMA remercie tous les bénévoles de l'association et des habitants de Breitenbach ayant participé à cette étude.

Car oui, chez les chauves-souris, les colonies de parturition sont uniquement composées des femelles et de leur jeune de l'année. Les chauves-souris n'ont qu'un seul petit par an, elles sont donc loin de pulluler !

Comment favoriser leur présence ?

Les chauves-souris sont des espèces « parapluie » : leur préservation est également bénéfique pour de nombreuses autres espèces qui utilisent les mêmes milieux (insectes, oiseaux insectivores, etc.). En forêt, il existe par exemple une relation positive entre la présence de bois mort au sol et sur pied, et la présence de chauves-souris. En effet, le bois mort est consommé par les insectes saproxyliques, eux-mêmes consommés par les Pics, qui vont à leur tour creuser les loges dans les arbres pour y nicher, et ces loges seront utilisées par les chauves-souris, une fois abandonnées par les Pics.

Les différentes espèces de chauves-souris qui gîtent dans les arbres ont besoin d'un réseau de gîtes (trous de pics, cavités type carries, fissures, décollement d'écorces, etc.) qui ne peut exister en forêt que lorsque celle-ci est fournie en arbres matures d'essences locales. La présence et la préservation de vieux arbres d'essences locales, présentant des microhabitats (cavités, fissures, etc.), susceptibles d'être favorisés par la mise en place ou l'extension d'îlots de sénescence, sont indispensables à la conservation des populations de chauves-souris.

Les connexions entre les milieux, ainsi que la diversité de ces derniers, sont également essentiels à la préservation de ces espèces : haies entre les espaces forestiers, ripisylves, prairies en fauche tardive, zones humides, etc. On parlera alors de Trame verte et bleue qui représente la connectivité végétale ou aquatique entre les différents milieux naturels. Il existe également la « Trame noire », liée à la régulation de l'éclairage nocturne pour favoriser la présence des espèces nocturnes, comme les chauves-souris.

Pour une meilleure prise en compte des chiroptères dans le milieu forestier, un guide a été créé par le CNPF et l'ONF : Chauves-souris et forêt, des alliées indispensables (2023).



● Ségolène ANTOINE
Chargé d'étude au Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace





La Collectivité européenne d'Alsace en action à BREITENBACH

[Votre vie quotidienne]

- ✚ **91 962 €** pour la rénovation d'une partie des voiries communales
- ✚ **58 502 €** à des particuliers pour la rénovation de leur logement
- ✚ **2 000 €** pour travaux de couverture de la chapelle des sept douleurs



- ✚ **449 €** pour le dynamisme du ski club
- 2 535 arbres plantés avec notre soutien depuis 2021



Monique Houlné & Frédéric Bierry,
conseillers d'Alsace du
canton de Mutzig

[Mobilités] Dans la Vallée de Villé, nous sommes intervenus pour votre sécurité sur les routes :

- ✚ Nous avons posé de nouveaux enduits **entre Triembach-au-Val et St-Pierre-Bois (RD 203), à Neubois (RD 697 & RD 253), à Steige (RD 424)** ainsi qu'au **col d'Urbeis (RD 214)** – **219 500 €**
- ✚ A **Thanvillé**, la couche de roulement sur la RD 424 améliore la fluidité. Une aire de covoiturage a aussi été créée – **225 000 €**
- ✚ A **Neuve-Eglise**, le pont sur le Giessen a été rénové (reprise du ferrailage, élargissement des trottoirs) – **190 000 €**
- ✚ A **Triembach (RD 897)**, nous avons repris la chaussée – **25 000 €**



[Le saviez-vous ?]

En 2025, avec l'opération « **Boost ta forme** » 411 jeunes du collège de Villé ont été sensibilisés aux bénéfices du sport (tests d'endurance, de souplesse, de force musculaire et de vitesse).

Itinéraire cyclable Steige/St Maurice : Cette année a été consacrée aux études environnementales. Les acquisitions foncières par la communauté de communes se poursuivent. 2026, sera fléchée pour les actions de compensation écologiques (imposées dans tous projets)

Médiathèque de Villé : Désormais c'est la communauté de communes de la vallée de Villé qui assure la gestion de la médiathèque. Nous restons en soutien privilégié en lien avec la bibliothèque d'Alsace.

CONTACT

Délégation territoriale Centre Alsace
3 rue Louis Lang 67600 Sélestat
www.alsace.eu



Contactez
vos élus



Noëlies 2025 : La Singakademie de Graz en concert : jeunesse, enthousiasme et voix magnifiques

L'église Saint-Gall de Breitenbach a accueilli le 6 décembre les Noëlies lors d'un concert donné par la Singakademie de Graz.

Somptueux cadeau de Noël avant l'heure pour un public venu nombreux, que ce concert aux couleurs autrichiennes jusque dans les costumes, offert par ces jeunes garçons et filles placés sous la direction de **Maria Fürntratt**, fondatrice du groupe. Avec sa présence, son charisme, son dynamisme, son énergie, ses gestes expressifs, alertes, amples et fluides ou retenus et mesurés, elle porte le chœur et emmène ses choristes dans un monde où voix et instruments frisent l'excellence, chant et musique prennent une autre dimension.

Airs anciens ou contemporains, chants de recueillement en cette période d'attente, touchantes mélodies de berger jouées par la flûte, le hautbois et la guitare ou l'accordéon styrien, merveilleux *Stille Nacht*, doux et fervent, voix qui s'élèvent, pures, puissantes puis s'estompent dans un pianissimo délicat, *Ave Maria* éclatant chanté à sept voix, Noël néo-zélandais, reflet de la



culture et des gestes maoris, invitation à jodler, puis à fredonner « Les anges dans nos campagnes » à la plus grande joie de l'auditoire, rythme et gaîté dans *Jingle Bells Swing*, joyeux charivari pour des souhaits de *Merry Christmas*, des déplacements heureux et un chœur en mouvement qui transmet avec un enthousiasme communicatif le bonheur de chanter, une prestation éblouissante, magnifiée par un subtil jeu de lumières, une ambiance chaleureuse, une église à l'acoustique remarquable.

Une longue ovation a salué cette extraordinaire performance musicale, amenant un « bis » en hommage à **Johann Strauss** fils, né il y a 200 ans : une version « chœur et piano » du « *Beau Danube Bleu* », régulièrement programmée au célèbre concert du Nouvel An à Vienne.

● Lucienne FAHRLAENDER

Crèche 2025

Comme chaque année, la crèche de Noël, installée par les membres du conseil de fabrique, les dames-fleurs et d'autres bénévoles, a pris place sur l'autel de Marie.

Pas d'artifice, du naturel, du local, jusqu'à l'immense toile de fond représentant un bourg palestinien, réalisée il y a des décennies par un artisan peintre du village. Le relief surplombant les environs se fond doucement dans les teintes de ce paysage qui place la scène de la Nativité dans son décor original.

Venus des hauteurs environnantes, les bergers se fraient un chemin entre verdure et rochers. Les éléments issus des forêts proches abondent : mousses, écorces, vieilles souches, troncs noueux... et voisinent avec des plantes luxuriantes, figurant arbustes et buissons. Quelques touches fleuries apportent

une discrète note de couleur. Dispersés de ci, de là, des moutons, paisibles et sereins se reposent, broutent, ou s'avancent vers l'étable illuminée qui abrite Marie et Joseph, une grande étable toute neuve, authentique chef d'œuvre artisanal, construite gracieusement avec talent, patience et minutie par un menuisier du village, grâce aussi au bois, châtaignier et sapin, que lui ont généreusement fourni des habitants. L'ensemble, éclairé par une lumière diffuse, reflète une atmosphère rustique, harmonieuse, propice à la quiétude et au recueillement où beauté rime avec simplicité.

La crèche figure sur le parcours du Sentier des crèches.

Elle est visible de 14h à 17h dimanche 28 décembre 2025, vendredi 26 décembre 2025, dimanches 4 et 11 janvier 2026.

● Lucienne FAHRLAENDER



Dons du sang

Petit bilan de l'année 2025...

- 17 février : 37 dons à SAINT-MARTIN.
- 15 mai : 46 dons à BREITENBACH
- 27 juillet : 39 dons à SAINT-MARTIN
- 14 novembre : 40 dons à BREITENBACH

Soit un total de 162 dons.

Merci pour votre grande générosité !

Pour poursuivre son engagement, l'Amicale des donneurs de sang de Breitenbach/Saint-Martin a besoin de se renforcer et nous sommes à la recherche de bénévoles.

En collaboration étroite avec l'E.F.S. de Strasbourg, notre principale rôle est de préparer et d'assumer les 4 collectes prévues dans l'année.

Toute personne intéressée peut nous joindre au 03.88.57.27.48 ou 06.89.59.60.57 (PLAS Denis) ainsi qu'au 06.51.89.71.60 (Ehrhard Régine).

Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

● *L'Amicale*

Chapelle Notre-Dame des 7 douleurs

Le chantier de la chapelle est maintenant terminé, réalisé par l'entreprise locale AEB. La cloche sera refondue et bénie courant 2026, une opération financée grâce à un généreux donateur.

Travaux effectués :

- Reprise de la charpente
- Pare pluie et contre lattage
- Lattage couverture
- Reprise zinguerie
- Couverture tuiles plates
- Tuiles faîtières et arêtières maçonnés

Travaux supplémentaires suite aux constats après dépose de la couverture :

- Remplacement et ajout de chevrons et sablières
- Fourniture, façonnage et pose d'une faîtière en bois sec abouté.
- Reprise de la corniche
- Remplacement de la gouttière
- Zinguerie sur clocheton
- Mise en peinture des planches de sous-rives et de la corniche
- Dépose et descente de la cloche

Dépenses : 34 221,98 €



Recettes :

- CeA : 2 000 €
- Dons privés faits à la Fondation du Patrimoine : 10 755 €
- Don du Conseil de Fabrique : 15 000 €, avec majoration par la Fondation du Patrimoine de 15% soit 17 250 €
- Commune : 4 216,98 €

Le Conseil de Fabrique et la Commune remercient très chaleureusement les nombreux donateurs qui ont contribué à la rénovation de la chapelle.

● *Lucienne FAHRLAENDER*

Grand Anniversaire

Mme Liliane BURGER a fêté ses 90 ans

Les représentants de la municipalité se sont rendus le 20 novembre dernier au domicile de Mme Liliane BURGER afin de célébrer son 90^e anniversaire. À cette occasion, Mme BURGER était entourée de ses proches, venus partager ce moment convivial et chaleureux.

Au fil des années, Mme BURGER a construit une belle famille. Elle est la maman de cinq enfants, la grand-mère de sept petits-enfants et l'arrière-grand-mère de trois arrière-petits-enfants.

Le conseil municipal lui a adressé ses plus sincères félicitations et lui souhaite encore de nombreux moments de bonheur entourée des siens.

• Cindy JERMANN



Mariage



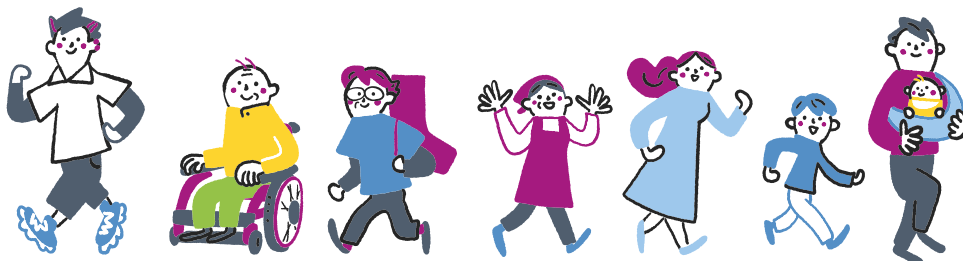
28 juin

M. HERRMANN Mathieu & Mme LEIBEL Ludivine

Décès

- M. DILLENSEGER Alphonse : 18 janvier
- M. GOEPFERT Maurice : 03 mars
- Mme PETER veuve DILLENSEGER Nicole : 03 mars
- Mme MEYER veuve MARTIN Anne-Marie : 18 mars
- Mme ORIGAS veuve BUCHER Marie-Thérèse : 16 mai
- Mme BURGER épouse CLAD Doris : 23 juin

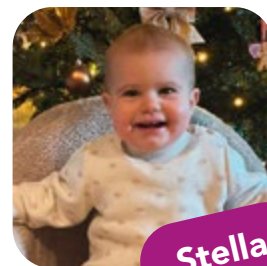
• Malou HULNÉ
& Audrey WOLFER



© AdobeStock_gagendayo

Naissances

- Stella GUTH DEVILLARD née le 21 Janvier
- Louis MULLER né le 04 Mars
- Léona ANCEL née le 27 Juin
- Elio MULLER né le 23 Juillet
- Basile LEROY né le 14 Octobre



Stella



Léona



Basile

5

JANVIER

**TRADITIONNELLE
CÉRÉMONIE DES VŒUX**
19h - Espace Socio-Culturel

25

JANVIER

FÊTE DES AÎNÉS
11 h 45 - Espace Socio-Culturel

REPAIR CAFÉ

- Samedi 31 janvier
Salle des fêtes de Bassemberg
- Samedi 28 février 2026
Espace d'Animation rurale à Steige
- Samedi 28 mars
Salle des fêtes de Neuve-Église
- Samedi 25 avril
Salle des fêtes de Thanvillé
- Samedi 30 mai
Salle communale à Urbeis
- Samedi 27 juin
Salle d'activités de Villé
- Samedi 26 septembre
Salle d'activités de St Pierre-Bois
- Samedi 24 octobre
Foyer st Antoine à Maisongoutte
- Samedi 28 novembre
Salle des fêtes de Dieffenbach-au-val

SKI CLUB BREITENBACH

Sorties dans les Alpes Saison 2025-2026
Départs depuis Villé, Châtenois, Colmar

- Dimanche 11 janvier : Meiringen
- Dimanche 25 janvier : Flumserberg
- Dimanche 08 février : Grindelwald
- Dimanche 22 février : Adelboden
(Pendant les vacances scolaires, idéal pour une sortie en famille)
- Dimanche 08 mars : Melchsee-Frutt

www.skibreitenbach.fr



Théâtre français
BREITENBACH
2026

UN SACRÉ DIMANCHE

PRÉSENTÉ PAR:
Entr'acte
Association Théâtrale de Breitenbach

une Comédie de Lionel de Messey

Espace socioculturel de Breitenbach

Samedis 07, 14, 21 et 28 mars à 20h30
Dimanche 08 mars à 14h30 - Vendredis 20 et 27 mars à 20h30
Réservations au 03 88 57 25 55

Transition écologique : à vos indicateurs !

La recherche d'économies, la démarche de sobriété pour diminuer l'empreinte carbone est un objectif essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Pour évaluer différentes consommations et pouvoir agir, quelques indicateurs sont précieux : en ce début d'année 2026, ne manquez pas de relever les compteurs et noter ainsi :

- le **kilométrage** de la voiture,
- le **niveau de consommation** de l'eau et de l'électricité,
- l'évaluation de la **réserve d'énergie** (fioul, gaz, bois).